

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	3 667 278	7,68		3 935 000	302 208	7,68	302 208
Taxe foncière non bâtie additionnelle	378 295	27,40		404 500	110 833	27,40	110 833
Taxe d'habitation additionnelle	607 917	7,49		651 079	48 766	7,49	48 766
CFE additionnelle	430 393	13,04		465 100	60 649	13,04	60 649
CFE unique ou de zone				0	0		
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					522 456	Total	522 456
Total des CFE unique, de zone et éolienne					0		
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>						

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8		9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			
Taxe foncière non bâtie additionnelle	=			
Taxe d'habitation additionnelle			522 456	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2023 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
331 177	83 597	0	0	39 439	0	- 314	453 899

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
522 456		453 899		976 355

À ALBI
 Le 15 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 YVES JULIEN



À VALEN
 Le 14 AVRIL 2023

Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes 83 597	
a. Personnes de condition modeste	302	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	109 932	c. Centrales photovoltaïques	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Locaux industriels	8 355	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	0
Taxe foncière non bâtie	3 614	b. Par la loi (terres agricoles)	99 293	f. Stations radioélectriques	0
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	0
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Dotation pour Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	0	Taxe d'habitation :	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	235 374	a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0001540110 %
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	125	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		b. TVA prévisionnelle	331 177
b. Base minimum	7 813	a. Hors résid. principales et log. vacants	651 079		
c. Locaux industriels	18 880	b. Logements vacants soumis à la THLV	0		
d. Autres allocations	350				
DTCE (Métropole du Grand-Lyon)	>>>			6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX	
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES				a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national >>>	
6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS				b. Taux plafond de 2023 >>>	
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne	6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX		
Taux maximum :			Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :		CFE unique ou de zone
a. De droit commun		>>>	a. National		>>>
b. Dérogatoire	>>>	>>>	b. De l'EPCI		>>>
c. Avec rattrapage	>>>	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>
d. Avec capitalisation	>>>	>>>	6.5. DIMINUTION SANS LIEN		
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>	Année antérieure à 2023 au titre de laquelle... :		
Taux moyens pondérés :			a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>	>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
b. En cas de changement de périmètre	>>>	>>>	Taux moyens de référence au niveau national :		
6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN			a. Taxe foncière bâtie		38,28
a. Taxe foncière bâtie	>>>	>>>	b. Taxe foncière non bâtie		50,44
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>	>>>			